

Dans la collection

Insiders AFRIQUE CENTRALE/AFRIQUE DE L'OUEST

Publié le 05/07/2016



Les dix avocats qui défendent - et confessent! les présidents africains

Sommaire

- > Claude Dumont-Beghi
- > Jean-Paul Benoit
- > Jean-Charles Tchikaya
- > Pierre-Olivier Sur
- > Jean-Pierre Versini-Campinchi
- > Jemal Taleb
- > François Meyer
- > Christian Charrière-Bournazel
- > Pierre Haïk
- > William Bourdon

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Si la génération des entrepreneurs et ingénieurs ayant fait leur carrière en Afrique tend à disparaître, celle des avocats branchés aux palais présidentiels des capitales francophones reste quant à elle bien vivante, comme l'illustre ce nouveau dossier de la collection des *Insiders* de *La Lettre du Continent*. Médiatisation, honoraires alléchants, contacts directs avec des présidents, dossiers hors norme, clients peu regardant à la dépense... L'Afrique reste encore, pour ces ténors du barreau, un eldorado où ils peuvent recueillir des secrets d'Etat, présider aux destinées d'une famille présidentielle voire à celles d'un pays.

Si la langue, les institutions, la proximité des systèmes juridiques hérités de la colonisation ne sont pas étrangères à leur omniprésence autour des palais, ces "robes noires", au-delà du droit ou de la défense d'une affaire retentissante, servent également de relais d'influence en France. Ils sont évalués à l'aune de leur capacité, réelle ou supposée, à faire passer des messages auprès des plus hauts responsables de l'Hexagone, le cas échéant via les très actifs réseaux francs-maçons. La cote de ces "maîtres" en influence et en droit monte d'ailleurs ou dévisse, au gré de l'alternance politique au sommet de l'Etat français. Nous n'avons retenu que les dix plus influents d'entre eux.

Si l'avocate fiscaliste Claude Dumont-Beghi a fait une entrée tardive dans ce club fermé en défendant Ali Bongo, ses confrères Jean-Paul Benoit, Christian Charrière-Bournazel ou encore William Bourdon, proches des réseaux socialistes, accumulent les dossiers auprès d'Alassane Ouattara ou Patrice Talon. Déjà dotés d'un CV africain en or massif, d'autres avocats tels Jean-Pierre Versini-Campinchi, Pierre-Olivier Sur, François Meyer ou Pierre Haïk continuent d'être régulièrement sollicités pour leur expertise par des présidents comme Denis Sassou Nguesso, Macky Sall, Blaise Compaoré, Ibrahim Boubacar Keïta ou encore Faure Gnassingbé. Plus jeunes, certains n'en ont pas moins réussi à s'imposer comme relais exclusifs d'un chef d'Etat africain en France. C'est le cas de Jemal Taleb, défenseur et conseil de Mohamed Ould Abdel Aziz.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Une mélomane féroce pour gérer l'héritage de Bongo père

Très en vue - et jalousée - au Gabon où elle défend les intérêts d'**Ali Bongo** depuis 2013, **Claude Dumont-Beghi** n'a qu'une expérience ténue de l'Afrique. Ce pays, où sa notoriété s'est bâtie à la suite d'un coup d'éclat, constitue son seul rapport avec le continent. Conseil

d'Air Gabon durant treize ans, cette avocate fiscaliste n'a pas hésité à se retourner contre son client pour obtenir le règlement de 335 000 € d'honoraires. En 2000, elle a même fait saisir un *Boeing 747* de la compagnie sur le point de quitter l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle en direction de Libreville. Audacieuse sur la forme, cette opération l'a également été de par son contexte : rares sont les personnalités françaises (avocats, hommes d'affaires, etc.) à avoir osé, à cette époque, engager une action aussi spectaculaire contre les intérêts d'un Etat dirigé par le doyen françafricain **Omar Bongo**. Ce dernier avait d'ailleurs mandaté son propre avocat, **François Meyer**, pour gérer et solder ce dossier. La pugnacité de Claude Dumont-Beghi lui a valu d'être remerciée du jour au lendemain par Air Gabon, mais cette procédure a laissé des traces dans le marigot politique local, comme dans les plus hautes sphères politiques du pays.

En août 2013, la première dame **Sylvia Bongo**, qui a rencontré cette avocate fiscaliste au détour d'une autre affaire, lui a demandé d'auditer sa fondation caritative, à Libreville. Les quelques semaines passées ensemble *in situ* ont facilité le rapprochement entre les deux femmes. Sylvia Bongo a été particulièrement intéressée par le dossier phare géré depuis plusieurs années par Claude Dumont-Beghi : la retentissante succession de **Daniel Wildenstein**. Depuis dix ans, l'avocate assurait la défense de **Sylvia Wildenstein**, veuve du richissime marchand d'art français qui s'était estimée spoliée de sa part d'héritage par ses deux beaux-fils **Alec** et **Guy**. Après plusieurs années d'investigation, Dumont-Beghi est parvenue à identifier un système complexe d'évasion fiscale opéré sur la fortune du défunt magnat. Cette enquête a été consignée dans un livre paru en 2012 et augmenté quatre ans plus tard : *Les milliards cachés des Wildenstein* (Editions de l'Archipel). Le retentissement de cette affaire a convaincu Sylvia Bongo de présenter Claude Dumont-Beghi au président gabonais. Objectif : mettre de l'ordre dans l'inextricable succession liée aux 54 descendants d'Omar Bongo, décédé en août 2009.

A l'automne 2013, plusieurs rencontres ont été organisées au Palais du bord de mer. Le premier contact a cependant éludé toutes questions juridiques. Assise face au chef de l'Etat durant deux heures d'horloge, Claude Dumont-Beghi a principalement évoqué son intérêt pour l'art, la musique et la harpe - une passion partagée, dans un tout autre registre, par le président gabonais, qui fut même producteur par le passé. Dès cet entretien, Claude Dumont-Beghi n'a d'ailleurs pas hésité à suggérer à son interlocuteur la création, à Libreville, d'un musée des musiques traditionnelles du Gabon. Cette affinité a rapidement persuadé Ali Bongo de s'entourer des services de cette nouvelle robe noire pour revoir la succession de son père. Jusqu'à cette date, ce dossier sensible avait été suivi par sa sœur Pascaline, grande ordonnatrice de la famille Bongo, ainsi que par son amie avocate, **Danyèle Palazo-Gauthier**.

Le 4 décembre de la même année, Claude Dumont-Beghi a officiellement été mandatée avant que s'ensuive une véritable purge : **Pascaline Bongo** et Danyèle Palazo-Gauthier ont été éloignées, tout comme les notaires française **Isabelle Damiano-Conynck** et gabonaise **Lydie Relongoué-Bevignat**, chargées de recenser le patrimoine immobilier de l'ancien chef d'Etat. Ces dernières ont été remplacées par la gabonaise **Estelle Brahime** (<u>LC nº701</u>), proche du pouvoir. Depuis, Claude Dumont-Beghi a consulté la majorité des héritiers et a fait procéder à un nouvel inventaire pour évaluer, au cordeau, les quotes-parts de chacun. Le processus devrait être achevé avant la fin 2016. Parallèlement, elle gère l'image - passablement écornée - d'Ali Bongo en France. L'avocate monte régulièrement au front des médias dans la polémique sur les origines

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



du chef d'Etat gabonais, dans le cadre de la plainte déposée, début 2016, par **Onaïda Maïsha Bongo**, fille de **Chantal Myboto** et héritière de Bongo père, pour que lui soit remise la copie intégrale de l'acte de naissance d'Ali Bongo. Cette plainte a été classée sans suite, mais la procédure n'est pas terminée. Depuis son introduction au Palais du bord de mer, Claude Dumont-Beghi intervient également sur d'autres affaires. En avril 2016, elle a notamment permis de libérer le *Boeing 777-TR-KPR* qui appartenait à Ali Bongo, saisi quelques mois auparavant dans le cadre d'un contentieux commercial avec la société suisse **Travcon**.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Jean-Paul Benoit

L'ami et confident d'Alassane Ouattara

Défenseur d'Alassane Ouattara et de l'Etat ivoirien dans le procès Gbagbo,

Jean-Paul Benoit, 79 ans, se décrit comme un « *jeune avocat mais un Africain confirmé* ». Après une carrière de haut fonctionnaire en France puis de parlementaire européen, il a

bénéficié, en 2007, d'un décret de novembre 1991 permettant, sous certaines conditions, d'exercer en étant dispensé du **Certificat d'aptitude à la profession d'avocat** (Capa). Jean-Paul Benoit a alors choisi l'Afrique, à laquelle il s'est familiarisé lorsqu'il dirigeait le cabinet du ministre de la coopération **Pierre Abelin** (mai 1974-janvier 1976), comme terrain de jeu quasi-exclusif. Ce proche du **Parti Socialiste** (PS) français - il a présidé l'**Institut Robert Schumann** et a été secrétaire national du **Parti radical de gauche** chargé de l'international - connaît personnellement de nombreux chefs d'Etat et personnalités des milieux d'affaires sur le continent. Il en côtoie même certains depuis leur plus jeune âge à l'instar de **Faure Gnassingbé**. Hormis une proximité avec **Eyadema** père ou **Omar Bongo**, qui a souhaité un temps le faire nommer ambassadeur à Libreville, l'amitié liant Jean-Paul Benoit à Alassane Ouattara est le fait saillant du CV de ce passionné d'équitation et de tennis.

Les deux hommes se sont rencontrés lors d'un séminaire au cours duquel l'ancien sous-préfet hispanisant a été présenté à celui qui gouvernait alors la BCEAO par le banquier Marcel Kodjo, frère de l'ex-secrétaire général de l'OUA, Edem Kodjo. Ce premier contact a donné lieu à des séjours de Jean-Paul Benoit à Mougins, dans le sud de la France, sur invitation personnelle du futur président ivoirien. De ces entretiens est née une véritable sympathie intellectuelle. Plus qu'un avocat Jean-Paul Benoit, qui a assisté aux mariages des enfants d'Alassane Ouattara, est devenu un confident attentif, prodiguant conseils juridiques voire avis politiques. Ce fut notamment le cas durant la crise post-électorale ivoirienne. En contact téléphonique permanent avec le patron du Rassemblement des républicains (RDR) durant ces événements, l'avocat a été mandaté pour préparer une procédure à l'encontre de Laurent Gbagbo au cours d'un déjeuner à l'Hôtel du Golf d'Abidjan, où Alassane Ouattara s'était retranché. Pour muscler cette défense, annoncée comme difficile, Jean-Paul Benoit a fait appel à son confrère Jean-Pierre Mignard, ami et conseil de François Hollande. Ouvert le 26 janvier 2016, le procès de l'ancien président ivoirien devant la Cour pénale internationale (CPI) ne devrait pas s'achever avant 2019. Mais tout comme l'arrivée au pouvoir de François Hollande en 2012, il a incontestablement contribué à renforcer la médiatisation des deux robes noires.

Ces derniers agissent d'ailleurs de concert sur de nombreux autres dossiers traitant de l'Afrique. Fin 2015 ils ont, à la demande d'Alassane Ouattara, volé au secours de **Guillaume Soro**, visé en France par un mandat d'amener de la juge **Sabine Khéris** (<u>LC n°717</u>; <u>LC n°719</u>). La même année, ils ont approché **Teodoro Obiang Nguema** pour lui proposer d'entamer une négociation avec l'Etat français en vue de sortir du volet équatoguinéen des **Biens mal acquis**. Jean-Paul Benoit gère par ailleurs la défense de l'ancien ministre camerounais de l'administration territoriale **Marafa Hamidou Yaya**. Arrêté le 16 avril 2012 dans le cadre de l'opération **Epervier**, ce dernier a été condamné à vingt ans de prison pour *"complicité intellectuelle"*. Proche de l'opposant congolais **Mathias Dzon** (<u>LC n°716</u>), Jean-Paul Benoit possède par ailleurs de solides ancrages au Togo, où il a été amené à traiter des dossiers plus économiques comme une négociation mettant fin à un contentieux entre Lomé et la compagnie française **EDF**.

Ancien parlementaire issu de la liste "Majorité de progrès pour l'Europe" conduite par **Laurent Fabius**, cet avocat dont le fils **Cyril Benoit** a fondé la banque d'affaires **B&A Investment Bankers**, a toujours revendiqué son ancrage à gauche. S'il dispose d'un accès direct à l'Elysée - il a fait passer plusieurs notes

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



sur l'Afrique au futur chef d'Etat français durant la campagne électorale et s'entretient régulièrement avec la conseillère Afrique de l'Elysée, **Hélène Le Gal** - Jean-Paul Benoit veille cependant à ne pas laisser croire à ses interlocuteurs qu'il pourrait solliciter la présidence française dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Jean-Charles Tchikaya

Le défenseur inattendu d'Obiang Nguema

"Beaucoup d'avocats font du prêt-à-porter. Je préfère le cousu main". C'est avec cet adage de son mentor **Jacques Vergès** en bandoulière que l'avocat bordelais **Jean-Charles Tchikaya** évolue dans la profession. Spécialiste des contentieux internationaux et du droit de la presse

(l'un de ses professeurs fut l'arbitre Emmanuel Gaillard, défenseur de Bernard Tapie), cet homme de dossier a réussi en quelques mois à tailler des croupières à certains des plus renommés de ses confrères, parmi lesquels Francis Szpiner, et à s'imposer comme l'avocat officiel de Teodoro Obiang Nguema et de l'Etat équatoguinéen. Pour parvenir à ce résultat, Jean-Charles Tchikaya, qui fut associé à Vergès dans le procès d'Ilich Ramirez Sanchez alias Carlos, a dû travailler les réseaux lui ayant permis d'accéder au palais de Malabo. Dès 2014, cet accès a été renforcé par l'ambassadrice en France, Mariola Bindang Obiang, mais aussi par le conseiller juridique d'Obiang et ex-président de la Cour suprême équato-guinéenne, Sergio Esono Abeso Tomo. En outre, les conditions dans lesquelles Jean-Charles Tchikaya a reçu son mandat, début 2015, ont été facilitées par la première victoire que ce dernier a offert à Malabo : la levée d'une saisie de plusieurs appartements à Paris, dans le cadre du contentieux opposant l'Etat équatoguinéen à l'homme d'affaires camerounais Yves-Michel Fotso. Cette réussite a d'autant mieux convaincu l'homme fort de Malabo de revoir l'organigramme de ses conseils juridiques que Jean-Charles Tchikaya, Congolais d'origine, a su faire vibrer sa fibre panafricaine. Exit, donc, Mes Emmanuel Marsigny, Olivier Pardo, Elizabeth Thomas-Werner et Ludovic Landivaux.

Son mandat en poche, Jean-Charles Tchikaya a remporté plusieurs autres procès : annulation de la saisie d'un *Boeing 777-200* de la compagnie nationale **Ceiba Intercontinental** (<u>LC nº711</u>) ; libération de huit fonctionnaires du ministère équatoguinéen du pétrole détenus en zone de rétention à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle (<u>LC nº704</u>) ; mainlevée de saisie des comptes de l'ambassade de Guinée Equatoriale en France... En quelques mois, l'avocat a déboulé au cœur du pouvoir des Obiang, récupérant au passage la défense de **Teodoro Nguema Obiang Mangue** dit "Teodorin", premier vice-président et fils aîné du chef de l'Etat, dans l'affaire des **Biens mal acquis** (BMA). Signe d'une vraie confiance, Jean-Charles Tchikaya fait partie des invités d'honneur d'Obiang Nguema dans son fief natal de Mongomo (extrême-Est). Fort de ses succès, l'avocat souhaite désormais gérer seul l'ensemble de la procédure des BMA et propose d'actionner de nouveaux leviers juridiques, notamment devant la **Cour internationale de justice** (CIJ).

A Malabo, Jean-Charles Tchikaya est apprécié pour son expertise en matière de procès présidentiels : il a figuré parmi les conseils de **Slobodan Milosevic**. Il a défendu le président malien **Amadou Toumani Touré** ainsi que l'entourage de **Laurent Gbagbo** et de **Mouammar Kadhafi**, deux personnalités dont Obiang Nguema a toujours été proche. Jean-Charles Tchikaya a notamment obtenu de l'**Union européenne** (UE) la levée du gel des avoirs de plusieurs proches de l'ancien chef d'Etat ivoirien, dont ceux de **Simone Gbagbo**, **Stéphane Kipré** ou encore **Philippe Attey**. Impliqué dans les événements liés à la chute de Mouammar Kadhafi, il a par ailleurs été le conseil de l'état libyen durant l'intervention militaire de l'**OTAN**, en 2011. Il était en contact permanent avec le patron des services secrets, **Abdallah Senoussi**, ou encore le premier ministre d'alors, **Baghdadi Mahmoudi**. Au lendemain de la chute du "Guide", Jean-Charles Tchikaya a continué d'être sollicité par les autorités de ce pays pour s'opposer au déblocage, par la patronne du **FMIChristine Lagarde**, de 290 millions € d'avoirs en France ou pour solliciter la levée des avoirs d'institutions comme la **Libyan Arab African Investment Co** (LAAICO). Autre dossier que n'aurait pas refusé son mentor, Jacques Vergès, décédé en 2013 : sa cliente **Aïcha Kadhafi**, la fille de l'ancien leader libyen, a déposé une plainte pour assassinat devant le procureur du roi à Bruxelles.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Pierre-Olivier Sur

A l'ombre de Blaise Compaoré et d'Ibrahim Boubacar Keïta

Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris de 2014 à 2015, **Pierre-Olivier Sur**, dit "POS", fréquente assidument les Palais africains depuis sa prestation de serment en 1985. Défenseur du président **Ibrahim Boubacar Keïta** dit "IBK", suspecté d'avoir entretenu des

relations d'affaires avec le magnat corse **Michel Tomi**, l'avocat pénaliste, créateur d'un pôle dédié à cette spécialité au sein du cabinet parisien **Fischer**, **Tandeau de Marsac**, **Sur & associés** (FTMS), continue par ailleurs de conseiller **François Compaoré**, frère cadet de **Blaise Compaoré**. Il accompagne aussi d'autres personnalités, à l'instar de **Karim Wade**, le fils du président **Abdoulaye Wade**, condamné en 2015 à six ans d'emprisonnement pour enrichissement illicite et gracié en juin 2016. Dans cette dernière affaire, POS, particulièrement friand de dossiers politico-financiers - il a défendu **André Guelfi** dans le procès **Elf** en 2003 et l'ex-patron de la **Sofremi**, **Bernard Poussier**, dans l'**Angolagate** en 2009 - a obtenu la condamnation du Sénégal par la cour de Justice de la **Cedeao** pour "détention arbitraire". Plus récemment, il a suggéré à Blaise Compaoré, exilé en Côte d'Ivoire après sa chute fin 2014, de prendre la nationalité ivoirienne pour mieux échapper à la justice burkinabè.

L'Afrique s'est révélée à ce grand amateur de joutes oratoires dès les années 1970, à Abidjan, dans le cadre d'un stage de fin d'études à **Sciences-Po**, où l'un de ses professeurs n'était autre qu'**Alpha Condé**. C'est cependant par l'entremise de **Mario Stasi**, emblématique secrétaire général de la

Conférence internationale des barreaux (CIB) décédé en 2012, que Pierre-Olivier Sur a reçu son baptême du feu sur le continent. Il a participé, en Afrique, à de nombreuses séances de travail au sein de cette structure de coopération entre barreaux de pays francophones. Au cours de l'une d'elle, à Ouagadougou, son intervention a été remarquée au point que le président Compaoré lui a demandé d'assurer la défense de son frère. Ce dernier était alors suspecté d'être impliqué dans la mort de son chauffeur, David Ouédraogo, et du journaliste Norbert Zongo, en décembre 1998. Après l'obtention d'un non-lieu - émanant d'un appareil judiciaire aux ordres du Palais de Kosyam - POS est devenu le défenseur attitré des Compaoré. Il a de facto bénéficié des connexions africaines du chef de l'Etat burkinabè dont la défense d'Alpha Condé, devenu à la fin des années 1990 le principal opposant de Lansana Conté à la tête du

Rassemblement du peuple de Guinée (RPG). Ce dossier vaudra à Sur, membre du Conseil de l'ordre de 1999 à 2000 et du comité d'éthique du barreau de Paris de 2001 à 2009, d'être retenu plusieurs jours en résidence surveillée à Conakry.

Si la Guinée est restée par la suite un fournisseur régulier de clients pour le cabinet FTMS, les rapports entre Pierre-Olivier Sur et Alpha Condé ont été brutalement interrompus avec l'arrivée de ce dernier au pouvoir. En 2009, quelques mois après cet événement, Alpha Condé a rétrocédé à **Vincent Bolloré** la concession du **Port autonome de Conakry** (PAC) alors que celle-ci était détenue par le groupe français **Necotrans**. Fondateur de cette firme et proche de **Blaise Compaoré**, **Richard Talbot** a aussitôt saisi Pierre-Olivier Sur pour gérer ce litige. Un déplacement à Conakry pour tenter une conciliation a été organisé par l'avocat. Mais à peine a-t-il proposé la nomination d'un conciliateur durant son audience à la Sekhoutoureya que Pierre-Olivier Sur s'est vu opposer une fin de non- recevoir du nouveau chef d'Etat guinéen, suivi d'un vaillant bras d'honneur au son de "Guinea is Back!". Le dîner présidentiel qui devait se tenir le soir même a été annulé. Depuis cet épisode, POS n'a plus aucun rapport avec son ancien professeur tandis que son associé **Cédric Fischer**, qui gère ce dossier, a engrangé plusieurs victoires en attendant que le **Cirdi** ne se prononce définitivement sur cette affaire.

Connu des Palais africains, Pierre-Olivier Sur, ami personnel de l'homme d'affaires français

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Alexandre Vilgrain, se défend toutefois d'appartenir à un quelconque réseau et "de faire des affaires en Afrique". Il est d'ailleurs l'un des rares ténors à se plaindre du peu d'émoluments que ce continent lui rapporte. Il demeure toutefois l'un des conseils de plus en plus sollicités depuis son passage remarqué à la tête du barreau de Paris. Après avoir été consulté par l'entourage d'Hissène Habré, Pierre-Olivier Sur a été approché par Guillaume Soro, cible en avril 2016 d'un mandat d'amener en France (LC nº719), mais aussi par Maixent Accrombessi, directeur de cabinet d'Ali Bongo arrêté et entendu brièvement, en août 2015, car soupçonné par les autorités françaises d'avoir perçu illégalement de fortes sommes d'argent de la part de la société de fabrication de vêtements Marck.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Comme bon nombre d'avocats estampillés "affaires africaines",

Jean-Pierre Versini-Campinchi (cabinet **Versini-Campinchi**, **Merveille & Colin**), 77 ans, a su tisser un maillage complet sur ce continent grâce à sa participation à de retentissants

procès. Défenseur de **Jean-Christophe Mitterrand** dans l'**Angolagate** à la fin des années 2000, ce pénaliste chevronné - il a prêté serment en 1965 - assure depuis plusieurs années la défense de l'Etat congolais dans l'affaire dite des **Biens mal acquis** (BMA). Une position stratégique qui ne fait pas pour autant de ce fils d'une famille de juristes originaires de Calcatoggio, en Corse, un habitué d'Oyo, le village natal de **Denis Sassou Nguesso**. Loin d'appartenir au premier cercle du chef d'Etat congolais, ce grand amateur de nœuds papillons se présente comme le principal conseiller du Congo-B dans toutes les procédures touchant ce pays en France. Avec des fortunes diverses : dans le dossier des BMA, il n'a pu empêcher une série de perquisitions et de saisies immobilières opérées par **René Grouman** et **Roger Le Loire**. Les deux juges du pôle financier du tribunal de grande instance (TGI) de Paris soupçonnent en particulier des montages réalisés à partir de **Sociétés civiles immobilières** (SCI) et ayant pour objectif de cacher l'identité des vrais propriétaires.

En août 2015, les deux magistrats se sont notamment attaqués à la Villa Suzette située au Vésinet, en banlieue ouest de Paris (<u>LC n°707</u>). Auparavant, ils avaient perquisitionné les appartements de **Julienne Johnson** et **Edgar Nguesso**, respectivement fille et neveu du chef d'Etat congolais, à Neuilly-sur-Seine près de Paris. Cette opération avait permis de saisir d'importantes sommes d'argent en liquide, des bibelots, mais aussi une quinzaine de voitures de luxe. Dans cette procédure, Jean-Pierre Versini-Campinchi a dénoncé des "saisies illégales" et "une entorse au principe de non-ingérence", sans que ces arguments ne fassent reculer les magistrats. Moins médiatisée que le volet équatoguinéen de cette affaire, la stratégie du Congo-B se limite pour l'instant à une plainte de la présidence pour "escroquerie au jugement". Cette initiative vise à remettre en cause les principes même de l'enquête sur les BMA, mais elle est contestée par plusieurs autres praticiens du droit, ces derniers tentant opportunément de se positionner dans le même dossier. C'est le cas du Français **Jean-François Prévost**. Conseil du ministère congolais de la justice depuis 2014, cet universitaire et professeur de droit public a remis un mémorandum complet à Sassou Nguesso visant à enclencher un règlement "international et non contentieux" de l'affaire des BMA.

Parallèlement à ce dossier qu'il pilote en collaboration avec **Simone Bernard-Dupré** et **Francis Teitgen**, Jean-Pierre Versini-Campinchi a été amené à s'occuper d'autres plaintes visant l'Etat congolais à l'instar de celle, intentée par les héritiers de **Savorgnan de Brazza**, pour non-respect des engagements liés au retour de la dépouille de l'explorateur à Brazzaville. L'avocat est par ailleurs le conseil du Congo-B dans l'interminable litige qui oppose ce pays à **Mohsen Hojeij**. Cet homme d'affaires d'origine libanaise et patron du groupe de BTP **Commisimpex** tente depuis plusieurs années de faire appliquer une décision le rétablissant dans ses droits et lui attribuant plus d'un milliard de dollars de dommages et intérêts (<u>LC nº711</u>).

Avocat de l'ancien premier ministre **François Fillon**, Jean-Pierre Versini-Campinchi ne manque pas non plus d'occuper le paysage politico-judiciaire en France. Depuis mai 2016, il vole au secours d'**Anne Lauvergeon** dans l'enquête des juges **Renaud van Ruymbeke**, **Claire Thépaut** et **Charlotte Bilger** sur les conditions d'acquisition de la société canadienne **Uramin**. Tout comme son mari **Olivier Fric**, qui a été mis en examen pour délit d'initié dans cette affaire en mars 2016, l'ancienne patronne d'**Areva** est sous le coup d'une enquête depuis le 13 mai 2016 pour *"présentation et publication de comptes inexacts"* et *"diffusion de fausses informations"*. Elle a également étéplacée sous le statut de témoin assisté pour le chef d'*"abus de pouvoir"*.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Jemal Taleb

Le relais de Mohamed Ould Abdel Aziz en France

Quelques heures après avoir été qualifié de "parrain de la drogue" par Noël Mamère sur un plateau de télévision en 2013, **Mohamed Ould Abdel Aziz** n'a pas hésité à faire appel à l'avocat franco-mauritanien **Jemal Taleb** pour porter plainte en diffamation (<u>LC nº654</u>). Si ce

litige s'est finalement conclu par les excuses publiques du député écologiste français, il a singulièrement fait connaître cet avocat de 43 ans, diplômé de **Sciences Po Grenoble**. Depuis cette affaire qu'il a défendue aux côtés de ses confrères **Benjamin Grundler** et **Marie Chaumard** (cabinet **Visconti & Grundler**), Jemal Taleb est devenu, avec son ami et associé **Eric Diamantis**, le conseil attitré du président mauritanien au sein du cabinet **Clyde & Co**.

Initié à la profession par Simone Bernard-Dupré, l'une des avocates de Denis Sassou Nguesso, Jemal Taleb travaille de longue date avec Eric Diamantis. Tous deux ont évolué au sein des cabinets Armfelt & associés et Watson, Farley & Williams avant de rejoindre Clyde & co. Ils opèrent généralement en binôme. Spécialiste de l'arbitrage, Jemal Taleb a accompagné Olivier Metzner et Benjamin Grundler en Tunisie en 2011, une semaine après la chute de Zine el-Abidine Ben Ali, pour défendre Imed Trabelsi, le neveu de la première dame sortante Leïla Trabelsi. Outre la défense d'opérateurs économiques (Bombardier, Trafigura, Petronas, etc.) il a représenté l'Etat mauritanien contre le trader libanais Baha Bastane Energy (BB Energy), avec le cabinet Teynier Pic & associés. Jemal Taleb et Eric Diamantis assurent par ailleurs la défense de Nouakchott dans l'affaire Bumi Mauritania. Cette filiale de l'indonésien Tamagot Bumi conteste la révocation des permis d'exploitation de plusieurs mines de fer.

Mohamed Ould Abdel Aziz a attendu 2013 pour faire appel à Jemal Taleb, mais les deux hommes se sont rencontrés pour la première fois en 2006, plusieurs mois après le coup d'Etat perpétré par l'actuel chef d'Etat contre le colonel **Maaouiya Ould Taya**. Jemal Taleb militait alors au sein de **Conscience et résistance** (CR), mouvement d'opposition au président renversé. S'il a dénoncé ce putsch comme mode d'accès au pouvoir lors de cet échange, le futur avocat a cependant convenu de la nécessité de changer ce régime, en place depuis 1984.

Désormais en contact direct - par téléphone ou par mail - avec Mohamed Ould Abdel Aziz, Jemal Taleb a noué des liens de confiance avec celui qu'il appelle toujours "Monsieur le président". Cette relation s'est approfondie grâce à l'amitié qui l'unissait à **Ahmedou Ould Abdel Aziz** (<u>LC nº717</u>), fils du chef de l'Etat décédé accidentellement fin 2015 (<u>LC nº721</u>).

Nommé ambassadeur bénévole itinérant de Mauritanie en avril 2014, Jemal Taleb outrepasse aujourd'hui son rôle de juriste pour faire du lobbying. Tentant de véhiculer une meilleure image de son pays, il est à l'origine du lancement, en 2015, de l'Association Europe-Mauritanie (LC n°716) et du déplacement de plusieurs parlementaires français à Nouadhibou (LC n°719). Cet ami de Constant Nemale, patron de la chaîne Africa24 sur laquelle il officie comme éditorialiste, cultive ses réseaux dans de nombreux clubs et think-tanks à Paris (Ipemed, Synopia, Efficience, La Verticale, Gotha noir de France, Black Fahrenheit, Fondation Frantz Fanon...). Ancien membre de la commission Afrique du Parti socialiste (PS), Jemal Taleb a ses entrées à gauche de l'échiquier politique français. Il est lié à Elisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à Ali Soumaré, porte-parole de Manuel Valls lors des primaires socialistes de 2011, à Thomas Melonio, adjoint d'Hélène Le Gal, conseillère Afrique de François Hollande, ou encore aux très "africains" députés Pascal Terrasse (Ardèche) et François Loncle (Eure). Il compte également parmi ses proches l'écrivain d'origine camerounaise Gaston Kelman, l'ancien

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



juge anti-terroriste **Jean-Louis Bruguière** ou encore l'opposant congolais **Vital Kamerhe**. Ami de **Mahamadou Issoufou**, Jemal Taleb connaît personnellement plusieurs présidents africains, à commencer par **Ibrahim Boubacar Keïta**, **Macky Sall** et **Denis Sassou Nguesso**.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





François Meyer

Un discret avocat d'affaires branché sur Macky Sall

Les deux immenses défenses d'éléphants s'entrecroisant au pied de son bureau, boulevard Saint-Germain à Paris, ne laissent planer aucun doute sur le tropisme africain de **François Meyer**. A 60 ans, ce docteur en droit à la tête de son propre cabinet, aussi discret que roué, continue d'arpenter les capitales d'Afrique francophone, d'où il tire l'essentiel de ses ressources.

Cet ancien professeur en droit des affaires, inscrit au barreau de Paris en 1983, défend l'Etat malien. Pour ce pays, il s'occupe de dossiers stratégiques dont la réhabilitation et l'extension de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako par la **China Railway Construction Corp**.

François Meyer assure également la défense de l'Etat du Sénégal mais aussi celle, personnelle, de **Macky Sall**. En 2014, ce mélange des genres lui a notamment permis de régler le différend entre Dakar et l'aciériste **ArcelorMittal** sur le projet d'exploitation du fer de *Falémé*. Alors que ce dossier devait être tranché par le **Cirdi**, avec la perspective d'une lourde condamnation du groupe sidérurgiste, l'avocat est parvenu à convaincre le président sénégalais de renoncer à sa plainte et de transiger à l'amiable. Les deux parties se sont entendues sur un dédommagement de 150 millions \$ (72 milliards F CFA). Or, selon une étude du cabinet américain **Gustavson Associates**, Dakar pouvait prétendre à un chèque de près de 5 milliards \$ en recourant à une procédure d'arbitrage. De façon étonnante, une fois versés par ArcelorMittal, les 150 millions \$ ont été ensuite directement déposés sur un compte parisien de François Meyer au sein de **BNP Paribas** (<u>LC nº696</u>). Aucune enquête parlementaire n'a été diligentée pour faire la lumière sur les conditions de cette négociation. Toujours en 2014, l'avocat a rejoint l'équipe de défenseurs de l'Etat sénégalais dans le procès intenté à **Karim Wade**, fils de l'ancien président **Abdoulaye Wade**.

François Meyer est néanmoins surtout connu pour avoir longtemps été actif auprès des hommes d'affaires français présents au Gabon, avant qu'**Omar Bongo** ne fasse appel à ses services. Ce rapprochement, qui date du début des années 2000, a été opéré par l'entremise de l'assureur **Edouard Valentin**, patron de la compagnie **Ogar-Vie** et père de **Sylvia Valentin**, épouse d'Ali Bongo et future première dame du Gabon. Conseiller au Palais du bord de mer, François Meyer travaillait à l'époque en étroite collaboration avec **Pascaline Bongo**, la fille aînée du chef d'Etat qui jouait le rôle d'intendante du palais. Il est intervenu sur de nombreux dossiers économiques et dans des domaines aussi divers que l'aviation (**Air Gabon**) et les infrastructures, comme pour le chemin de fer Transgabonais (<u>LC nº589</u>). Il a également été mandaté par Libreville pour agir dans le dossier des **Biens mal acquis**. Une affaire qui lui a valu, en 2012, d'être perquisitionné à son bureau à la demande des juges **Roger Le Loire** et **René Grouman**, chargés de l'enquête.

Aux côtés de confrères comme **Patrick Maisonneuve** ou **Georges Arama**, tout aussi habitués à la présidence gabonaise, François Meyer a été sollicité afin de régler la succession d'Omar Bongo, décédé en août 2009. Mais il est ensuite sorti de ce dossier, victime de la guerre de tranchées entre les descendants de l'ancien président. Le nouveau régime d'**Ali Bongo**, dont le directeur de cabinet présidentiel **Maixent Accrombessi** a progressivement contribué à marginaliser cet avocat, a forcé ce dernier à s'orienter davantage vers l'Afrique de l'Ouest, grâce à ses réseaux d'affaires. Passionné de gymnastique et de cyclisme, François Meyer doit son introduction au palais de Koulouba, à Bamako, au Corse **Michel Tomi** dont il suivait déjà les pérégrinations au Gabon. Cette proximité lui a d'ailleurs valu une mise en examen par le juge **Serge Tournaire** pour faux et usage de faux, dans le cadre d'une enquête sur les activités de cet empereur des jeux en Afrique.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Autre illustration de cet ancrage africain : François Meyer a défendu le Tchad dans l'affaire de l'**Arche de Zoé** et a conseillé **Alassane Ouattara** lorsque ce dernier évoluait dans l'opposition. A Bamako, il gère actuellement le contentieux entre l'Etat et le groupe **Tomota**, première entreprise privée du Mali, devant la **Cour commune de justice et d'arbitrage** (CCJA) d'Abidjan.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Christian Charrière-Bournazel

De la défense d'Ahmadou Ahidjo à celle de Thomas Boni Yayi

Ténor du barreau de Paris bénéficiant d'une image de "défenseur des droits de l'homme", **Christian Charrière-Bournazel**, 71 ans, côtoie de nombreux responsables africains aux prises avec des démêlés politico-judiciaires dans leur pays. Ces derniers mois, son bureau

situé avenue Foch a vu défiler l'ancien premier ministre et président de l'Assemblée nationale du Niger, **Hama Amadou**, inquiété par le régime de **Mahamadou Issoufou** à la veille et pendant le scrutin présidentiel de mars (LC n°715), mais aussi l'ambassadeur du Bénin en France, **Jules-Armand Aniambossou**.

Hormis un service national accompli à Oujda, au Maroc, rien ne prédestinait ce fils et petit-fils d'avocat à évoluer dans les hautes sphères de ce continent si ce n'est - élément déterminant - un passage dans le cabinet de Roland Dumas au début de sa carrière, de 1973 à 1978. Très actif en Afrique, l'ami personnel et futur ministre de François Mitterrand a représenté ce bois sacré dans lequel Charrière-Bournazel a puisé son inspiration. Le jeune avocat a d'ailleurs rapidement hérité d'importants dossiers en lien avec ce continent. Au début des années 1980, Christian Charrière-Bournazel a été approché par le président camerounais, Ahmadou Ahidjo, pour le défendre face à son successeur Paul Biya. Ce tropisme anti-Biya accompagnera d'ailleurs l'avocat par la suite. Avec sa consœur Caroline Wassermann, Christian Charrière-Bournazel a défendu l'avocate française d'origine camerounaise Lydienne Yen Eyoum. Emprisonnée en 2010 dans le cadre de l'opération anticorruption Epervier, cette dernière a été condamnée à 25 ans de réclusion en juin 2015 après avoir été inculpée pour avoir indument perçu des honoraires sur des fonds saisis à la Société générale de banques au Cameroun (SGBC), la filiale du groupe français Société générale. Dans ce dossier -selon lui "vide et politique" - Christian Charrière Bournazel n'a pas hésité à déposer plainte en France pour "détention arbitraire". Il a par ailleurs utilisé son très médiatique statut de bâtonnier et de président du Conseil national des barreaux (CNB) pour dénoncer le système judiciaire camerounais auprès des responsables politiques français, jusqu'à François Hollande. Dans une lettre, adressée au locataire de l'Elysée le 29 juillet 2013, il dénonce la "toute puissance illégitime de tyrans cruels, immoraux et grotesques". Lydienne Yen Eyoum a finalement été libérée le 4 juillet 2016.

Les prises de position de ce spécialiste du droit de la presse et de la défense des libertés publiques - il a été observateur de la **Fédération internationale des droits de l'homme** (FIDH) - ne l'ont toutefois pas empêché de s'impliquer dans des affaires plus sensibles, éloignées de ses dispositions habituelles. En 1992 il a accepté, à la demande de l'Etat libyen, de défendre plusieurs fonctionnaires accusés par le juge français **Jean-Louis Bruguière** d'être impliqués dans l'attentat du *DC10* d'**UTA** au-dessus du désert du Ténéré. En 2014, **Thomas Boni Yayi** a, pour sa part, fait appel à ses services dans son différend avec l'homme d'affaires **Patrice Talon**, accusé d'avoir voulu l'empoisonner. Durant plusieurs mois, Christian-Charrière Bournazel a suivi ce dossier mais aussi ses développements annexes, comme une plainte en diffamation contre le blogueur béninois **Benoît Illassa** (<u>LC nº673</u>).

Si Christian Charrière-Bournazel préfère défendre des personnalités politiquement très exposées plutôt que de s'impliquer dans les affaires plus troubles de la Françafrique, il s'est cependant toujours efforcé de choisir ses dossiers sur recommandations de ses amis. Son confrère togolais **Djovi Gally**, ancien bâtonnier de l'Ordre du Togo, l'a ainsi persuadé de s'associer à l'équipe de défense de **Kpatcha Gnassingbé**, accusé d'avoir voulu renverser son demi-frère **Faure Gnassingbé**. Une cause perdue d'avance. En septembre 2011, l'ex-ministre togolais de la défense a finalement été condamné à vingt ans de réclusion pour "atteinte à la sureté de l'Etat". Une affaire montée de toutes pièces, selon Charrière-Bournazel, afin de contrecarrer les espoirs présidentiels de ce dernier.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains



Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





Pierre Haïk Fidèle avocat du palais de Lomé

Bien qu'il ait perdu de sa superbe africaine depuis la chute de son client **Laurent Gbagbo** en 2011, le ténor du barreau **Pierre Haïk**, 65 ans, n'a pas renoncé à parcourir les capitales ouest-africaines. Sa capacité de rebond et la force de ses réseaux, très ancrés dans la Françafrique,

lui permettent aujourd'hui d'approcher le régime **Ouattara**. En mars, il faisait partie des invités au dîner de gala organisé par **Dominique Ouattara**, à l'hôtel Sofitel-Ivoire d'Abidjan, dans le cadre de la **Fondation Children of Africa** que préside cette dernière (LC n°726).

Pionnier du droit des affaires en France, aux côtés de son ami **Thierry Herzog**, l'avocat de **Nicolas Sarkozy** demeure un habitué du palais de Lomé - qu'il fréquentait déjà sous **Gnassingbé Eyadema** - où il est régulièrement sollicité. Ce spécialiste du droit pénal et des affaires politico-judiciaires a représenté l'Etat togolais contre **Kpatcha Gnassingbé**, demi-frère du président **Faure Gnassingbé** accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat dans le pays en 2009. Il a également été consulté lors de l'arrestation de l'ancien patron d'**Elf**, **Loïc Le Floch-Prigent**, à Lomé en 2012, dans le cadre d'une affaire d'escroquerie mettant en scène l'ancien ministre de l'intérieur, **Pascal Bodjona**, et l'homme d'affaires **Mohamed Abbas Youssef** (<u>LC nº654</u>). Jadis proche d'**Omar Bongo**, Pierre Haïk est par ailleurs intervenu un temps, aux côtés de ses confrères **Patrick Maisonneuve** et **Eric Dupont-Moretti**, sur le volet gabonais du dossier dit des **Biens mal acquis**.

Aussi discret sur ses dossiers africains que médiatique dans les affaires hexagonales, Pierre Haïk a été à bonne école pour entretenir cette fibre africaine, grâce à des clients comme l'ancien ministre français de l'intérieur Charles Pasqua, décédé en 2015, ou Michel Roussin, ex-ministre de la coopération et actuel "monsieur Afrique" de Vincent Bolloré, condamné en 2005 à quatre ans de prison dans l'affaire des marchés publics d'lle-de-France. Outre la défense d'Alfred Sirven dans le procès Elf ou celle de l'homme d'affaires Arcadi Gaydamak dans l'Angolagate, c'est toutefois principalement grâce à Laurent Gbagbo que cet avocat a été mis sous le feu des projecteurs sur le continent. Bien qu'il n'ait pas assuré la défense de l'ancien président ivoirien devant la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye, Pierre Haïk a plaidé pour Simone Gbagbo et Nadiana Bamba, les deux épouses de ce dernier, dont il fut durant plusieurs années l'un des membres du premier cercle.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





William Bourdon

Le trublion des ONG devenu avocat des présidents

Fondateur en 2001 de l'association de lutte contre la corruption **Sherpa**, **William Bourdon**, 60 ans, a davantage fait cauchemarder les chefs d'Etat africains ces dernières années qu'il ne leur a prêté main-forte. Il vient cependant de faire son entrée dans le club très restreint des avocats

français connectés aux palais présidentiels, son client **Patrice Talon** ayant été élu à la tête du Bénin en mars. L'ancien avocat et ami de **Danièle Mitterrand**, épouse de **François Mitterrand** et fondatrice de l'association **France Libertés** décédée en 2011, devait d'ailleurs se rendre à Cotonou pour l'investiture présidentielle, mais il en a été empêché par son agenda. Autre signe d'évolution pour cet héritier de la famille **Michelin**, d'ordinaire mobilisé auprès des opposants et des leaders de la société civile : son cabinet **Bourdon, Voituriez & Burget**, situé à quelques encablures du Musée du Louvre à Paris, a été sollicité par **Macky Sall** et l'Etat sénégalais pour identifier le patrimoine qu'aurait dissimulé en France **Karim Wade**, le fils de l'ancien président **Abdoulaye Wade**.

Cet avocat pénaliste, spécialisé dans les droits de l'homme et les crimes contre l'humanité, est plus connu pour le dossier dit des **Biens mal acquis** dont il fut l'un des initiateurs par le biais de l'ONG Sherpa. La plainte, sans précédent juridique, lancée par cette association visait à identifier les conditions d'acquisition des patrimoines de trois présidents d'Afrique centrale en France - **Omar Bongo** puis **Ali Bongo**, **Teodoro Obiang Nguema** et **Denis Sassou Nguesso** - suspectés de détournements de fonds et de blanchiment d'argent public. Huit ans après le début de cette enquête, jugée recevable en France en novembre 2010 par un arrêt de la Cour de Cassation, ces derniers continuent, tout comme leurs proches, de vivre au rythme des saisies d'appartements, bijoux et autres berlines de luxe, mais aussi des mandats d'arrêt orchestrés par les juges chargés de l'instruction : **René Grouman** et **Roger Le Loire**. Ce fut le cas à l'encontre de **Teodoro Nguema Obiang Mangue**, fils aîné du président équato-guinéen.

Au-delà de cette affaire au retentissement international, William Bourdon exerce en donnant l'impression de parcourir quotidiennement les rapports d'**Amnesty International**. Proche des réseaux socialistes, secrétaire général de la **Fédération internationale des droits de l'homme** (FIDH) de 1995 à 2000, il affectionne les dossiers touchant aux libertés publiques et à la chasse aux paradis fiscaux, particulièrement en Afrique. En juin, il se trouvait à Dakar aux côtés des parties civiles dans le procès d'**Hissène Habré** après avoir été l'initiateur, en 2000 et au nom de la FIDH, de l'inculpation au Sénégal pour tortures et crimes contre l'humanité de l'ancien président tchadien. Il est chargé d'autres affaires du même acabit telle la disparition - toujours inexpliquée - de l'opposant au président **Idriss Déby**, **Ibni Oumar Mahamat Saleh**, en 2008 à N'Djamena. Cette affaire a révélé l'implication directe des proches de l'actuel chef d'Etat tchadien. William Bourdon a par ailleurs lancé plusieurs procédures en France pour crimes contre l'humanité à l'encontre de responsables rwandais. La notoriété aidant, il est approché par de nombreux responsables politiques africains, notamment l'ancien ministre burkinabè des affaires étrangères, **Djibril Bassolé**.

En dépit des causes qu'il porte comme un étendard, cet avocat ultra médiatique - écrivain, il anime un blog personnel et a également joué son propre rôle dans le film *Bamako* du réalisateur mauritanien **Abderrahmane Sissako** - est capable de passer de l'autre côté du miroir, comme lorsqu'il a défendu, en 2005, les intérêts de l'homme d'affaires libyen **Motassim Bilal Kadhafi**, dit "Hannibal". Ce dernier, fils sulfureux de **Mouammar Kadhafi**, a été condamné, en mai de la même année, à quatre mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris après avoir violenté sa femme alors enceinte ainsi que des policiers et des personnels médicaux.

Les dix avocats qui défendent - et confessent ! - les présidents africains





La Lettre du Continent est une publication du portail Africa Intelligence

édité par le groupe Indigo Publications (Paris).

Directeur de la publication : **Maurice Botbol** (botbol@indigo-net.com)
Directeur de la rédaction : **Philippe Vasset** (vasset@indigo-net.com)
Rédacteur en chef : **Frédéric Lejeal** | Journaliste : **Justine Spiegel**

Tél: +33 1 44 88 57 34 | Contact: RedactionLC@indigo-net.com | ISSN: 1624-611X

Publié sur www.africaintelligence.fr (Commission paritaire : 1220 W 90644)

© Indigo Publications. Reproduction et diffusion interdites sans autorisation écrite, y compris sur Intranet. - 73435048